

de donner encore. Plusieurs d'entre eux ont déjà donné peut-être par leurs bien-aimés parents, mais n'ont pas donné eux-mêmes de leurs petites mains. Nous voudrions leur procurer cette jouissance. D'ailleurs c'est un devoir pour eux, devoir de la reconnaissance. Et, en effet, n'ont-ils pas reçu de la Reine du Ciel, depuis quelques années surtout, les marques de sa plus maternelle tendresse? N'est-ce pas par eux et eux seuls qu'Elle honore le plus souvent de ses célestes apparitions, n'est-ce pas à eux qu'Elle révèle ses mystères, qu'Elle fait entendre de douces et consolantes paroles?

**Le sucre d'érable sur nos marchés.**— Nous constatons avec plaisir l'amélioration sensible qui s'est faite cette année dans la manufacture du sucre d'érable. Nous avons vu plusieurs échantillons venant de différentes parties du district de Montréal qui surpassaient ce que nous avons vu de mieux jusqu'à présent et nous sommes heureux de dire que cette amélioration n'est pas exceptionnelle, mais générale à un plus ou moins haut degré. L'amélioration ne se borne pas seulement à la purification du sucre, mais aussi à la confection des pains qui sont plus petits que ceux offerts généralement dans le commerce et plus variés dans les formes. Les magasins de confiserie offrent ce sucre comme article de fantaisie et les producteurs trouvent une ample rémunération pour le surcroît de trouble et d'attention qu'ils ont dû donner à la production. Si les cultivateurs du district de Québec suivaient l'exemple que leur donnent leurs confrères du district de Montréal, ils s'apercevraient bien vite que le changement est rémunérateur.

Les différents lots de sucre d'érable qui ont été offerts dernièrement ont trouvé placement de 12½ à 15c pour les qualités supérieures en petits pains. La demande est au-delà des recettes et plusieurs demandes de la Province d'Ontario ont dû rester inexécutées faute de stock en disponibilité.

Nous voyons qu'il existe une demande considérable dans toutes les principales villes des Etats-Unis pour le sucre d'érable, et nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs les prix qu'il commande sur les marchés étrangers. A New-York il coûte de 13 à 14c. à St. Louis 16 à 18c. à Chicago 15 à 17c. à Boston 14 à 15c. à Philadelphie 15 à 18c. Ces prix sont obtenus pour le sucre de belle qualité et en petits pains; les gros pains et celui de qualité inférieure commande de 25 à 33 par cent de moins que les notes ci-dessus.—*Négociant Canadien.*

**Gare aux annonces des millions d'acres de terre à vendre dans le Nebraska.**— Nous reproduisons avec plaisir l'extrait suivant du *Foyer Canadien*, publication américaine, car il corrobore pleinement nos propres renseignements sur le sujet et nous donne raison contre les avancés des agents de l'Iowa et du Nebraska :

« Nous croyons de notre devoir d'avertir les Canadiens de ne pas trop se fier à toutes les belles choses qu'on publie sur les avantages prétendus insurpassables que le colon trouve dans le Nebraska, l'Iowa, etc. Beaucoup qui sont allés s'y établir, l'ont ensuite amèrement regretté, mais trop tard : ils ont dû payer leur imprudente crédulité par de longs jours de misère et de mortel ennui.

« Si seulement on veut avoir une idée de la rigueur du climat dans ces contrées, qu'on lise la dépêche suivante datée de Lincoln, Nebraska, le 21 avril :

« Pour la première fois depuis une semaine, un train du chemin de Burlington et Missouri est arrivé ce matin. Les récits parvenus sur le dernier orage indiquent que c'est le plus terrible qu'on ait jamais vu ici. Des gens sont gelés à deux jets de pierre de leurs maisons. Près de Grafton, un homme, nommé Keeler, accompagné par sa femme et son enfant, a voulu se rendre chez un voisin, éloigné de moins d'un demi-mille. La femme et l'enfant sont morts en route. M. Marshall, de Hastings, est mort à quelques pas de sa maison, d'où il venait de sortir pour aller donner des soins aux bestiaux. La maison de M. Bent, près de Red Cloub, étant devenue inhabitable par suite des avaries causées par l'orage, Mme Bent et son enfant sont sortis pour aller demander asile à un voisin. Le lendemain, leurs deux corps gelés ont été trouvés à une certaine distance de leur résidence. Plusieurs familles, pour ne

mourir de froid, ont été obligées de garder le lit trois jours de suite. Les chevaux et bestiaux ont péri en grand nombre; plusieurs fermiers ont perdu tout leur bétail. On en cite un qui possédait soixante-quinze chevaux dont un seul n'a survécu à ce froid excessif. Une neige aussi dure que la glace recouvrait les rails des chemins de fer et ne pouvait être enlevée par les chasse-neige.

Ainsi, ceux qui trouvent qu'il fait déjà trop froid au Canada, ne devraient pas être tentés d'émigrer au Nebraska.

## RECETTES

**Moyen pour nettoyer les vases qui ont contenu du pétrole**

On prépare un lait de chaux léger avec lequel on lave le vase ou la lampe qu'il s'agit de nettoyer, ou que l'on veut rendre à un autre usage. Le lait de chaux et le pétrole forment une émulsion, c'est-à-dire se combinent en une sorte de savon. Si l'on veut obtenir une plus grande netteté, et enlever jusqu'à la moindre trace d'odeur, on lave une seconde fois avec du lait de chaux dans lequel on a mélangé une petite quantité de chlorure de chaux; le chauffage du lait de chaux rend l'opération plus rapide. Des bouteilles ayant contenu du pétrole ont pu, par ce moyen, être remplies de vin et de bière et rester exemptes de toute espèce de goût particulier.

**Insectes. — Tabac économique**

Plusieurs journaux, dit *l'Illustration horticole*, viennent de recommander la poudre de tabac pour détruire les insectes de toute nature. Il suffit de prendre du tabac grossier, des côtes, rebuts de feuilles, etc., provenant des manufactures, et de les faire sécher au four et de les concasser ensuite jusqu'à les réduire en poudre fine, presque impalpable que l'on insuffle ou répand ensuite sur les plantes attaquées. Il paraît que l'effet est plus complet qu'avec les fumigations.

## A VENDRE

**UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ** située dans le Faubourg de la Paroisse de STE. ANNE DE LA POCA-TIERE, contenant quaranté arpents en superficie, en parfait état de culture améliorée.

La maison agréablement située au milieu d'immenses vergers entourés de haies vives, offre une résidence des plus spacieuses.

Conditions faciles.

Aussi à vendre : Un superbe piano.

S'adresser, sur les lieux, à

**F. DEGUISE,**

1er mai 1873.

Notaire.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de  
J. O. CHAMBERLAND, de St. Philippe de Nery, Comté de Kamouraska,

FAILLI.

**J. E.** Soussigné, Louis Charles Bégin, de Kamouraska, a été nommé Syndic dans cette affaire. Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

**LS. C. BÉGIN,**

Syndic.

Kamouraska, ce 5 avril 1873.

## DÉPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'ESCOMTE autorisée sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

**R. S. M. BOUCHETTE,**

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.